

Mardi 16 mars 2021

## *Transition énergétique – Lancement du 2<sup>e</sup> appel à projets régional « Boucles territoriales hydrogène renouvelable »*

### **Zoom sur les 5 lauréats du 1<sup>er</sup> appel à projets régional**

La Région Bretagne a lancé lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 son 2<sup>e</sup> appel à projets « boucles territoriales hydrogène renouvelable ». Ce dispositif vise à amorcer les usages de l'hydrogène renouvelable sur le territoire, dans le domaine des mobilités notamment, et à bâtir un premier maillage d'infrastructures de distribution. Déploiement de véhicules hydrogène dans des flottes professionnelles et publiques, transport de personnes ou de marchandises, ces projets locaux peuvent être portés par des agglomérations, des territoires ruraux, des îles, des éco-quartiers... À l'issue du 1<sup>er</sup> appel à projets sur le même thème, 5 projets lauréats ont été sélectionnés fin 2020.

Les 5 lauréats, issus de différents territoires, portent des projets dit « débutants », c'est-à-dire nécessitant une première phase d'étude préalable : définition stratégique du projet, plan d'affaire, constitution d'une gouvernance et tour du table financier public-privé.

#### **Les 5 projets lauréats :**

- **Molène stockage H2 (29)** : ce projet, porté par le Syndicat départemental d'énergie du Finistère, vise la décarbonisation du réseau électrique insulaire de l'île de Molène, par le déploiement d'un système de stockage long terme ou inter-saisonnier de l'énergie solaire produite in situ. Ce dispositif de stockage, sous forme d'hydrogène, complétera un premier stockage plus classique par batteries qui, à eux deux, doivent permettre un fonctionnement énergétique autonome de l'île avec 100% d'énergie renouvelable.

- **Brest potentiel H2 (29)** : études technico-économiques portées par Brest Métropole, de scénarii d'usages, de distribution et de production d'hydrogène autour de l'unité de traitement des déchets et du port.

- **Ecosystème H2** (Syndicat intercommunal pour l'incinération des déchets du pays de **Quimper**, 29) : l'unité de valorisation énergétique de **Briec** produit de la vapeur et de l'électricité qui alimente l'équivalent de 7 000 habitants. Cette électricité serait transformée en hydrogène par électrolyse de l'eau. L'usine pourrait en produire 194 tonnes. L'étude explorera les conditions de production et usages de mobilité possibles (bus, camions bennes à ordures, taxis...).

- **Hydrogène Morbihan** : en s'appuyant sur un premier site de production et de distribution d'hydrogène vert prévu à Vannes en 2021 (HyGO Vannes), le projet étudie le déploiement d'un maillage de distribution à l'échelle plus large du département et définit un modèle de réseaux de multiples stations territoriales (stations « déportées »).

- **Ecosystème H2 sur la communauté de communes de la Roche aux Fées (35)** : étude de faisabilité pour déployer une boucle locale hydrogène renouvelable sur et autour de la commune de **Retiers**. Elle cible la production d'un hydrogène « vert » pour les usages suivants : avitaillement d'un train hydrogène, avitaillement d'une flotte d'utilitaires et de poids lourds en desserte locale, injection d'hydrogène dans le réseau gazier, valorisation d'oxygène ou de chaleur fatale.

Cet appel à projets, qui vise le développement de 4 à 5 boucles H2 renouvelable, comprend 2 phases :

- la phase 1, pour les études préalables, dotée d'un budget global de 200 000 €,
- la phase 2, pour le volet réalisations (avant-projet détaillé et investissement), dotée d'un budget global de 3 M€.

Les 5 lauréats vont être tout d'abord accompagnés par des subventions allant de **35 000 € à 45 000 €** pour la réalisation de la phase 1 d'études qui comprend :

- le soutien aux études préalables,
- la recherche de sites et d'usagers,
- la détermination du modèle économique et d'un avant-projet sommaire.

### **Lancement du 2<sup>e</sup> appel à projets : un nouveau critère en faveur de la biodiversité**

La Région Bretagne va poursuivre ce dispositif d'amorçage avec d'autres appels à projets pour lequel a été établi un calendrier prévisionnel sur plusieurs années.

Ainsi, le **prochain AAP est prévu du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2021**. Il inclura un nouveau critère incitant les porteurs à investir l'équivalent de 1% du coût du projet dans des actions en faveur de la préservation et de l'amélioration de la biodiversité.

### **« Boucles territoriales hydrogène renouvelable » : un des objectifs de la feuille de route régionale**

La feuille de route régionale fixe, parmi ses objectifs à atteindre à horizon 2030, la mise en œuvre de 8 boucles territoriales hydrogène renouvelable et bas carbone (d'au moins 200 kgH<sub>2</sub>/j/site), réparties sur le territoire dans les 3 premières années d'amorçage, pour tendre vers 400 véhicules en circulation en 2025 et ainsi éviter 8 000 t de CO<sub>2</sub> /an.

L'enjeu est de déployer des premières boucles d'écosystèmes territoriaux de productions et d'usages d'hydrogène renouvelable afin de :

- tester et diffuser les technologies et services développés en Bretagne ;
- optimiser, à moyen et long terme, les systèmes énergétiques.

### **Devenir une région leader de la transition énergétique et climatique**

La Stratégie nationale hydrogène se décline dans les différents territoires français. La Bretagne a pour sa part lancé sa feuille de route **fin octobre 2020** : elle veut se positionner comme une région leader sur le marché des applications de l'hydrogène renouvelable, en mettant en avant ses spécificités: **l'industrie maritime**, les projets **smart grids**, les **énergies marines renouvelables**, les applications de **stockage**, de **logistique et de transport industriel et notamment agroalimentaire**. *"Il s'agit de répondre aux objectifs de la Breizh Cop : de réduire par 4 nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, de diminuer la part des carburants fossiles dans le domaine du transport notamment, d'intégrer des productions d'énergies renouvelables et décarbonées en lien avec les technologies de stockage, d'assurer l'autonomie énergétique des territoires"*, précise le Président de Région Loïg Chesnais-Girard.

[Plus d'information sur le site de la Région, www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh) « [Energies renouvelables : une filière de l'hydrogène en Bretagne](#) »

### **A propos de l'hydrogène renouvelable**

Communément appelé hydrogène, le dihydrogène H<sub>2</sub> est une molécule peu présente dans la nature à l'état pur mais qui peut être produit avec des procédés industriels déjà bien maîtrisés. Cette molécule est un vecteur pour stocker et transporter l'énergie produite. La part de l'électricité renouvelable consommée par substitution aux produits pétroliers est appelée à s'amplifier considérablement à l'avenir, en particulier dans les transports. Cela va nécessiter d'importants moyens de stockage de l'énergie pour lesquels l'H<sub>2</sub> est une solution prometteuse. En Bretagne, il s'agit de développer une filière verte s'appuyant exclusivement sur la production d'hydrogène renouvelable, produit à partir d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biogaz, hydraulique, cogénération, énergies marines. Transportable et stockable sous forme liquide ou gazeuse, l'H<sub>2</sub> peut être utilisé aussi bien dans des procédés industriels que dans la production, le stockage, la mobilité terrestre ou maritime, et le transport d'énergie d'origine renouvelable. L'ambition de la Bretagne, résolument engagée dans la transition énergétique, est de faire du territoire une région leader sur le marché des nombreuses applications de l'hydrogène renouvelable, sachant que les énergies propres utilisées sont inépuisables et disponibles en grande quantité.

Contacts presse :

**Bretagne Développement Innovation** Chrystèle Guy - 07 82 21 81 35 – [c.guy@bdi.fr](mailto:c.guy@bdi.fr) / Espace presse : [www.bdi.fr/fr/presse/](http://www.bdi.fr/fr/presse/)

**Agence Oxygen** : Emmanuelle Catheline - 06 79 06 36 11 - [emmanuelle.c@oxygen-rp.com](mailto:emmanuelle.c@oxygen-rp.com) / Christelle Roignant - 06 83 81 61 61 - [christelle@oxygen-rp.com](mailto:christelle@oxygen-rp.com)